

JTT

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros
Siège social : 69 T Avenue Gabriel Péri – 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
RCS de CRETEIL n° 983 314 741

(ci-après « **la Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 20 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 20 novembre, à 10 heures,

L'Associé unique, Monsieur Michel THIBAULT, propriétaire de la totalité des 100 actions de 1 € chacune composant le capital social de la Société JTT,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Modification permanente de la date de clôture de l'exercice social**
- **Modification corrélative des statuts ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

PREMIERE RESOLUTION

(Modification permanente de la date de clôture de l'exercice social)

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année.

DEUXIEME RESOLUTION

(Modification corrélative des statuts)

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui sera rédigé comme suit :

« ARTICLE 6 – Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. »

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités légales)

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises.

* *
*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique.

Thibault MICHEL
Associé Unique

DocuSigned by:
Thibault MICHEL
D2C26B25942240B...